COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

CEEAC

ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

ECCAS

Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de la CEEAC en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

DECLARATION DES MINISTRES

14 Décembre 2017

Nous,

Ministres en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche des Etats membres de la CEEAC, réunis en session extraordinaire de Conseil des Ministres le 14 décembre 2017 à Libreville, en République Gabonaise,

Tenant dûment compte des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, des Décisions du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) fondées sur les engagements du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) à travers la Déclaration de Maputo (2003) et la Déclaration de Malabo (2014),

Nous référant à la Déclaration de l'Assemblée Générale de l'Organisation Mondiale de la Santé tenue à Genève, en Suisse en 2012, au Cadre d'Action et aux engagements de la deuxième Conférence Internationale sur la Nutrition tenue à Rome, en Italie en novembre 2014,

Nous Référant aux Décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC adoptant la Politique Agricole Commune et le Programme Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN), respectivement par la **Décision n° 36/CEEAC/CCEG/XVI/15** et **la Décision n° 39/CEEAC/CCEG/XVI/15,**

Notant qu'en dépit du potentiel considérable de production d'une variété très étendue de produits agricoles, pastoraux et halieutiques, l'Afrique Centrale demeure une région importatrice nette de produits agricoles et alimentaires et que cette forte dépendance vis-à-vis du marché international pour son approvisionnement accentue l'insécurité alimentaire dans la sous-région et entraine une forte prévalence de la malnutrition et de la pauvreté,

Considérant que les bonnes performances économiques enregistrées en Afrique Centrale au cours des dix dernières années n'ont induit ni la diversification de la base économique de nos Etats, ni une augmentation significative du volume d'investissement dans l'agriculture, ni l'amélioration de la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques bruts, ni l'intensification du commerce intra régional qui demeure faible (environ 2% seulement du commerce total des Etats membres),

Notant, par ailleurs, le retard par rapport aux autres Communautés Economiques Régionales (CER), dans la mise en œuvre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA),

Considérant, par ailleurs le niveau insuffisant d'implémentation de la Politique Agricole Commune (PAC) en Afrique Centrale, aussi bien au niveau national que régional,

Considérant que la plupart des économies des Etats membres reposent essentiellement sur l'exploitation des ressources pétrolières affectée par l'effondrement des cours des principaux produits de base, entrainant des déséquilibres macroéconomiques importants, notamment une baisse de la croissance, une augmentation rapide du niveau de l'endettement, une aggravation des déficits budgétaire et commercial ainsi qu'une baisse substantielle des réserves extérieures,

Prenant en compte les mesures d'urgence fortes édictées par les Hautes Autorités Politiques de la sous-région prescrivant des efforts soutenus en faveur d'une stabilisation macroéconomique à court terme et l'intensification des actions en faveur de la diversification des économies,

Notant que l'agriculture constitue le socle de la diversification des économies compte tenu du fait que la sous-région dispose d'un immense potentiel jusque-là peu exploité : des vastes superficies de terres arables et des écosystèmes aquatiques non encore mises en valeur, des rendements agricoles faibles et des capacités très limitées de transformation et de commercialisation, offrant d'importantes opportunités à saisir,

Reconnaissant que le secteur agricole dispose d'un important potentiel d'industrialisation par le développement des chaines de valeurs aussi bien aux niveaux national que régional, de même qu'il offre aux pays de la sous-région une opportunité d'insertion dans le commerce mondial par la fourniture des produits agricoles transformés,

Considérant, à cet égard, que la promotion du commerce transfrontalier de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques peut constituer un levier important pour retrouver le chemin de la diversification et de la croissance inclusive des économies de la région, ainsi que pour intensifier le commerce intra régional ;

Considérant, les avancées significatives enregistrées ces dernières années dans le processus d'intégration régionale et les avantages comparatifs des Etats membres en matière de développement des chaines de valeur agricole ;

REAFFIRMONS que la transformation structurelle attendue en Afrique Centrale devrait s'appuyer en priorité sur l'Agriculture, l'Elevage et la Pêche et résulter d'un processus de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques de base compte tenu des potentialités existantes en termes de ressources naturelles,

Nous nous engageons, pour la transformation structurelle du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans notre sous-région, à :

1. **Mettre en place et en œuvre un cadre incitatif pour le développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique par les réformes clés qui concernent : le cadre législatif, les régimes**

fiscaux, la libre circulation des personnes et des biens, les instruments de financement et les régimes fonciers y compris la définition d'une position commune sur l'accès à la propriété foncière dons le domaine agricole ;

2. Soutenir la mobilisation des ressources financières pour les investissements nécessaires dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, à travers la contribution des Etats membres aux outils financiers sous régionaux déjà créés dont le Fonds Spécial Régional de Développement Agricole (FSRDA), le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique centrale (FEVAC) et le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;

3. Mener un plaidoyer auprès des Banques de développement à dimension sous régionale (BDEAC), continentale (BAD) et d'autres Institutions Financières (BID, Banque Mondiale et autres) ainsi que les appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) d'autre part ;

4. Soutenir l'élargissement du financement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique à travers les investissements privés, le Partenariat Public-Privé (PPP), le système de blending (combinaison des subventions), l'assurance agricole et les prêts des banques commerciales pour l'agriculture ainsi que l'utilisation d'instruments financiers innovants, y compris la mobilisation des fonds de pension ; à ce sujet, le Secrétariat général de la CEEAC est appelé à mettre en place un mécanisme d'échange d'information et de bonnes pratiques entre les Etats membres ;

5. Mener un plaidoyer pour la mobilisation rapide des investissements pour la réalisation des infrastructures propices au secteur (Formation, Recherche et Développement, Infrastructures routières, valorisation de la navigation fluviale, énergie, eau propice au développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique...) ;

6. Encourager l'accroissement de la productivité par la mise en œuvre notamment du Programme de Productivité Agricole Afrique Centrale (PPAAC), quatrième pilier du PDDAA, à travers la diffusion de la technologie, le développement du financement des intrants (semences améliorées), la mécanisation de l'agriculture, etc. ;

7. Développer une agriculture sensible à la nutrition en renforçant les systèmes alimentaires durables de la production à la consommation dans tous les secteurs concernés afin de permettre aux populations d'accéder à une alimentation saine et nutritive ;

8. Encourager le développement des chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques prioritaires dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) et une plus grande structuration de celles-ci à travers le renforcement des organisations professionnelles ;

9. Organiser de manière périodique et rotative, un salon de l'Agriculture sous régional dans chaque Etat membre en lien avec les avantages comparatifs de chaque Pays ;

10. Mener un plaidoyer pour accélérer la levée des barrières tarifaires et non tarifaires qui freinent le développement des échanges intracommunautaires notamment des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et autres denrées de base à travers des mesures de facilitation des échanges transfrontaliers sur certains corridors préalablement identifiés ;

11. Soutenir la création des Zones Spéciales de Concentration des entreprises et industries agro-alimentaires dans les villes et les zones rurales ;

12. Soutenir la création d'une organisation faitière sous régionale des Entreprises et des Petites Entreprises et Industries Agro-Alimentaires d'Afrique centrale destinée à jouer un rôle de premier plan dans le développement et la promotion du secteur en lien avec les attentes socio-économiques des Etats et des populations ;

13. Soutenir l'opérationnalisation du Consortium pour la Recherche, l'Innovation et la Formation pour le Développement en Afrique Centrale (CRIFDAC) encadré par la décision des Chefs d'Etat du 25 mai 2015 en vue de la promotion de la Recherche & Développement (R&D) en lien avec les attentes des entreprises agro-alimentaires ;

14. Encourager la synergie avec le secteur du commerce et celui de la Recherche et Développement et de l'enseignement professionnel ainsi qu'une plus grande cohérence entre les politiques agricoles commerciales et industrielles nationales et régionales, en impliquant toutes les parties prenantes et en prévoyant notamment des mesures de soutien ciblées sur la compétitivité agricole ;

15. Encourager une meilleure synergie et coordination des acteurs (les administrations nationales, les Communautés Economiques Régionales (CER) et institutions spécialisées, les organisations professionnelles agricoles, les organisations de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers) dans le cadre du Pacte de partenariat pour conduire la transformation agricole ;

16. **Soutenir le renforcement des capacités institutionnelles nationales et régionales nécessaires pour instaurer efficacement un environnement favorable aux secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique, de l'agro-industrie et à la régulation de ces secteurs ;**

17. **Développer et promouvoir les systèmes statistiques et d'information agricole et nutritionnelle en vue d'une meilleure planification des actions de développement du secteur ;**

18. **Soutenir la mise en place et la mise œuvre dans les Etats membres d'un cadre interministériel favorisant le dialogue national pour le développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et la promotion de l'économie agro-alimentaire de façon à augmenter significativement sa contribution dans le Produit Intérieur Brut des Pays ;**

Au regard de ces engagements :

Nous invitons solennellement les Partenaires Techniques et Financiers à soutenir pleinement la présente Déclaration en vue de favoriser le développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de l'économie agro-alimentaire de l'Afrique centrale conformément à l'esprit de l'Accord de Paris sur le changement climatique ainsi que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ;

Nous appelons l'ensemble des bailleurs de fonds et des investisseurs privés à apporter leur soutien à la mise en œuvre de la feuille de route adoptée lors du Conseil des Ministres couplé au business meeting régional du PRIASAN tenu ce jour 14 décembre 2017, à Libreville, République Gabonaise ;

Nous donnons mandat au Secrétariat Général de la CEEAC de mener des consultations, en vue d'identifier un Ambassadeur Plénipotentiaire pour la mobilisation des ressources financières en faveur du développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'espace communautaire de la CEEAC et soumettre sa désignation à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ;

Nous sollicitons l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour accompagner l'Ambassadeur Plénipotentiaire dans l'accomplissement de sa mission.

Fait à Libreville, le 14 Décembre 2017

Les Ministres